

N° 426

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

Annexe au procès-verbal de la séance du 25 juin 1982.

PROPOSITION DE LOI

ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
EN DEUXIÈME LECTURE

*tendant à abroger le deuxième alinéa
de l'article 331 du Code pénal.*

TRANSMISE PAR

M. LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyée à la commission des Lois constitutionnelles, de Législation,
du Suffrage universel, du Règlement et d'Administration générale.)

L'Assemblée nationale a adopté, en deuxième lecture, la proposition de loi, rejetée par le Sénat, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e légis.) : 1^{re} lecture : 527, 602 et in-8° 93.

2^e lecture : 848, 957 et in-8° 183.

Sénat : 1^{re} lecture : 149, 314 et in-8° 73 (1981-1982).

Motifs. — Homosexualité - Mineurs - Code pénal.

Article unique.

Le deuxième alinéa de l'article 331 du code pénal est abrogé.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 24 juin 1982.

Le Président,

Signé : LOUIS MERMAZ.